



CONTINUONS DE SOUTENIR LA PÊCHE FRANÇAISE !

Du 22 janvier au 20 février 2025, plus de 300 navires du golfe de Gascogne resteront à quai, dans le cadre d'une mesure de prévention des captures accidentielles de dauphins.

Durant cette période, tous les acteurs de la filière pêche se mobilisent pour continuer à vous proposer une large diversité de produits, pêchés dans le plein respect des activités autorisées.

L'activité ne s'arrête pas pour tous les navires et dans toute la France

- De nombreux navires demeurent autorisés à pêcher dans le golfe de Gascogne.
- L'activité se poursuit normalement sur les autres façades maritimes françaises.

C'est pourquoi votre poissonnerie continuera d'être approvisionnée en produits de la pêche française.

En continuant d'acheter des produits issus de la pêche française, vous contribuez à soutenir l'ensemble des professionnels du secteur qui s'engagent au quotidien pour une pêche durable.

En 2025, continuons de soutenir la pêche française !

Pour en savoir plus sur les actions de la filière pour lutter contre les captures accidentielles de cétacés, scannez le QR code.

